

**Cercle de la Fédération Française des Spiritueux
Quatrième rencontre du 2 décembre 2009**

Le 2 décembre 2009, la Fédération Française des Spiritueux organisait la quatrième rencontre de son Cercle¹ de réflexion sur le thème « **Alcools “forts” et alcools “faibles”... La distinction entre catégories d'alcool à des fins de prévention est-elle pertinente ?** ».

« Le thème de ce Cercle est, certes, un peu provocateur, mais il semblait très important pour la Fédération Française des Spiritueux de clarifier ces notions et d'apporter un éclairage sur les fondements d'une distinction qui ne nous semble pas pertinente et peut même s'avérer trompeuse pour les consommateurs.

Les termes « alcools forts ou alcools faibles » sont utilisés pour faire référence au volume d'alcool pur contenu dans une boisson et masquent la réalité des usages en matière de consommation. En outre, cette distinction a induit des inégalités en termes de taxation et nous semble avoir des effets pervers sur la bonne compréhension des campagnes de prévention par le grand public.

La Fédération Française des Spiritueux, comme à l'accoutumée, s'inscrit dans les réflexions sur les moyens de lutter contre les abus et la consommation excessive d'alcool ».

Jean-Pierre Lacarrière, Président de la Fédération Française des Spiritueux.

Intervenants

Thierry Fillaut

Professeur d'histoire contemporaine, spécialiste des politiques de santé publique et des conduites addictives

Serge Karsenty

Sociologue et chercheur au CNRS, spécialiste de l'évaluation des politiques publiques sur les drogues et toxicomanies

Jacques Yguel

Addictologue et Praticien Hospitalier, Chef de Service, Coordinateur du Réseau de Recherche Clinique en Addictologie du Groupement Régional d'Alcoologie-Addictologie (GRAA)

Un débat animé par **Pascal Le Guern**, journaliste radio.

¹ Le Cercle de la Fédération Française des Spiritueux réunit de manière récurrente l'ensemble des parties prenantes du secteur et les décideurs pour échanger ouvertement sur les sujets de société qui concernent les boissons spiritueuses.

○ Sur la distinction entre alcool, alcoolisation, alcoolémie et alcoolisme

Jacques Yguel ouvre le débat en soulignant une grande confusion entre les différentes terminologies liées à la consommation d'alcool. Il propose de clarifier leurs définitions respectives :

- Le terme « alcool » fait référence aux boissons alcoolisées. Ces boissons ne contiennent pas d'alcool « fort » ou « faible », mais une quantité plus ou moins importante d'alcool qui possède les mêmes propriétés, qu'il s'agisse de boissons obtenues par fermentation ou distillation : à consommation standard, un verre de vin contient autant d'alcool qu'un demi, un whisky ou bien encore un cognac.
- L'« alcoolisation » correspond à la consommation de boissons alcoolisées : en France, celle-ci est de 10 à 11 litres d'alcool pur par an et par habitant.
- L'« alcoolémie » permet de mesurer un taux d'alcool dans le sang, dans le cadre de contrôles routiers par exemple. On croit souvent que l'alcoolémie est plus importante lors de la consommation de spiritueux que de vin ou de bière. Il s'agit d'une idée reçue. Toutefois, les boissons spiritueuses étant souvent consommées à l'apéritif, ou à distance des repas - l'estomac plus ou moins vide - le taux d'alcoolémie s'élève plus rapidement que pour les boissons bues au moment des repas. Jacques Yguel rappelle également qu'hommes et femmes sont physiologiquement et génétiquement inégaux devant la consommation d'alcool. De ce fait, à consommation d'alcool égale, les femmes ont une alcoolémie plus élevée et une élimination plus lente.
- L'« alcoolisme » est une maladie qui implique une dépendance à l'alcool contenu dans les boissons alcoolisées et nécessite un sevrage.

○ Sur l'origine de la distinction entre catégories d'alcools

L'ensemble des acteurs présents s'accorde pour dater l'introduction d'une distinction entre catégories d'alcool à la deuxième moitié du XIX^e siècle. **Serge Karsenty** souligne que cette dichotomie est aussi l'héritage de l'idée de Pasteur selon laquelle le vin est « la plus hygiénique et la plus saine des boissons ». Cette expression a, selon lui, souvent été sortie de son contexte et utilisée à des fins promotionnelles pour les viticulteurs, induisant implicitement une différence de valeur entre le vin et les autres boissons.

Thierry Fillaut explique que l'évaluation des effets de l'alcool sur la santé varie selon les époques en fonction des connaissances scientifiques disponibles. Il précise que l'un des facteurs menant à la distinction entre les alcools au XIX^e siècle a été la perception des médecins de l'époque sur l'alcoolisme, non considéré comme la conséquence d'une consommation abusive des diverses boissons alcooliques mais uniquement comme celle d'un excès de seules boissons distillées. Pour eux, il existait un lien évident entre l'essor de la consommation des spiritueux et celui de divers problèmes sanitaires et sociaux, en particulier l'augmentation de l'aliénation mentale. La moindre fréquence de l'aliénation et des crimes et délits liés aux excès d'alcool dans le sud de la France, où l'on buvait essentiellement du vin, en était, à leurs yeux, la preuve.

Jacques Yguel ajoute que la distinction entre bière, vin et spiritueux existe depuis longtemps entraînant l'émergence du terme « alcools forts », par opposition implicite à des alcools considérés comme plus « faibles ». Cette approche n'a pas de sens car l'alcool contenu dans ces différentes boissons produit des effets identiques sur l'organisme. C'est en réalité le mode de consommation qui va aboutir à des effets différents.

Serge Karsenty réagit en expliquant qu'une conception commune vise à apprécier la teneur en alcool d'une boisson de manière sensorielle. La dégustation de spiritueux constitue de manière générale, selon lui, une expérience plus cénesthésique et kinesthésique (renvoyant au « choc » et à la « chaleur ») qu'olfactive et gustative. Le consommateur expérimente alors des sensations très différentes qui peuvent le conduire à imaginer que certains alcools sont plus « forts » que les autres. D'après lui, les croyances populaires sont ainsi allées dans le sens d'une distinction entre les boissons alcoolisées que la communauté scientifique n'est jamais parvenue à démentir.

○ Sur la traduction de cette distinction dans les politiques de prévention et de santé publique

Thierry Fillaut rappelle que l'antialcoolisme date de la Troisième République - même si des mesures de police visant à lutter contre les effets de la consommation excessive d'alcool existaient auparavant. Les affiches utilisées dans les écoles à des fins de prévention sont très révélatrices de l'approche de « tempérance » privilégiée à cette période. La pédagogie se fonde alors sur l'opposition entre les « bons » produits (les boissons fermentées, considérées comme hygiéniques) et les « mauvais » produits (les spiritueux produits de façon industrielle). Le vin est même présenté comme un rempart contre l'alcoolisme comme le rappelle, entre autres, le titre d'un article du *Matin*, « Tous pour le vin, contre l'absinthe », publié en 1907 à l'occasion d'un meeting antialcoolique visant à obtenir l'interdiction de l'absinthe.

L'approche en matière de prévention évolue significativement dans les années 1950 selon **Thierry Fillaut**. Sous l'impulsion du Haut Comité d'Étude et d'Information sur l'Alcoolisme, la sobriété devient le mot d'ordre. Il s'agit de faire prendre conscience à l'ensemble de la population des risques qu'elle encourt à consommer trop d'alcool, y compris de vin, car, ainsi que le précise une affiche, « le vin contient aussi de l'alcool ». Mais la norme conseillée reste très élevée : « pas plus d'un litre de vin par jour » pour un travailleur de force selon les recommandations de l'Académie de médecine.

Le concept de modération fait son apparition dans les années 1980. Désormais, le verre devient l'unité de consommation de référence (vs. la bouteille auparavant) : « *Un verre ça va ; trois verres, bonjour les dégâts !* ». Depuis les années 1990, l'idée d'une consommation la plus limitée possible a véritablement pris le dessus, notamment concernant l'alcool au volant avec des campagnes du type : « *Boire ou conduire, il faut choisir* ».

Jacques Yguel note que le débat a considérablement évolué et que, de nos jours, les campagnes de prévention ne s'appuient plus sur la distinction entre alcool « fort » et « faible », ni sur une quantité consommable (ou tolérable). **Serge Karsenty** ajoute qu'une page a été définitivement tournée par la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires) en 2009 avec l'interdiction de vendre tout type d'alcool aux mineurs, clarifiant ainsi les règles en vigueur. Il souligne que la subsistance du système de licences par catégories d'alcools pour les débits de boissons apparaît en conséquence désormais incohérente, bien que sans conséquence réelle sur les consommations.

○ Sur la pertinence d'une approche différenciée des familles d'alcool en matière de prévention

Serge Karsenty considère que seule une taxation au gramme d'alcool pur serait aujourd'hui rationnelle et légitime. Il note que la taxation peut être perçue comme une politique de prévention à part entière, puisque l'Etat taxe davantage certains produits afin d'en limiter la consommation.

Pour expliquer la différenciation opérée actuellement, **Thierry Fillaut** met en avant des raisons historiques. Selon lui, la surtaxation des spiritueux, qui intervient au début des années 1900, est essentiellement liée aux besoins économiques de l'Etat. **Jacques Yguel** ajoute que cette différence en matière de fiscalité correspond à un arbitrage de l'Etat pour faire rentrer de l'argent par des mesures qui ne soient pas trop impopulaires, à une époque où la consommation de spiritueux est inférieure à la consommation de boissons fermentées.

Les participants s'accordent sur le fait que cette distinction est injustifiée du point de vue scientifique et fiscal et qu'elle crée même une certaine confusion nuisible à la bonne compréhension des campagnes de prévention.

Cette position est notamment défendue par plusieurs participants. Parmi eux, **Bernard Basset**, Directeur Général Adjoint de l'INPES (Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé), dont les campagnes ciblent davantage le nombre de verres consommés que la nature des boissons ; cf. campagne « boire trop ».

Jacques Yguel précise que la distinction entre les types de boissons alcoolisées n'intervient pas lors du traitement de la dépendance puisque c'est l'alcool qui la provoque. En effet, ce n'est pas la nature du produit consommé qui pose problème selon lui, mais son « usage ». C'est essentiellement le mésusage qui représente un danger. On parle d'« usage à risque » dès lors qu'on dépasse des normes de consommation fixées par l'OMS. Un comité d'experts de l'OMS a ainsi établi des seuils au-

delà desquels les risques liés à la consommation de boissons alcoolisées augmentent (c'est la règle du « 2340 »)². Si l'on dépasse ces seuils, on devient un usager à risque.

Serge Karsenty rappelle que la règle attribuée à l'OMS risque d'être remise en question dans l'avenir car ses bases scientifiques sont controversées.

○ Sur le rôle des producteurs dans les campagnes de prévention

Pour élargir le débat sur la pertinence de la distinction entre les alcools, la question du rôle des producteurs en matière de prévention a été soulevée par **Gérard Laloi**, Président de l'Association de Brasseurs de France. Il est, selon lui, nécessaire que les producteurs fassent de la pédagogie en soutien des campagnes de prévention; cette pédagogie passant avant tout par une approche par unités d'alcool (par verre). **Daniel Hémar**d, Président de l'Institut de recherches scientifiques sur les boissons (IREB), explique que les producteurs peuvent avoir un impact réel sur l'efficacité des campagnes de prévention. L'IREB a justement été créé par des producteurs dans l'idée que le pire ennemi de la profession est l'abus : sans abus, la boisson alcoolisée redevient un produit « normal ».

Cependant, les producteurs présents font part du sentiment général de la profession que les pouvoirs publics cherchent à limiter leur rôle dans les campagnes de prévention.

Serge Karsenty souligne que la raison de cette méfiance provient du fait que les producteurs font souvent de la prévention par des mesures d'éducation pour éviter l'adoption de dispositifs législatifs qui auraient un impact sur leurs ventes (tels que des augmentations de la taxation). Jacques Yguel précise que le risque, lorsqu'il y a intervention des producteurs dans les campagnes de prévention, est celui de la transformation des messages. Comme l'explique **Bernard Basset** (INPES), producteurs et services publics exercent des métiers différents. Ce n'est pas le rôle des producteurs de faire de la prévention puisqu'une bonne prévention exige qu'il n'y ait aucun intérêt commercial en jeu. Pour ces raisons, Pascal Favre, collaborateur du député **Yves Bur**, a déclaré au nom de ce dernier que la légitimité d'arbitrage sur les modes de prévention efficaces revenait à l'INPES ;

Pour **Damien Berthilier**, la LMDE (La Mutuelle des Etudiants) collaborera avec les producteurs en matière de prévention lorsque ces derniers ne sponsoriseront plus de soirées étudiantes. Les soirées étudiantes posent en effet des problématiques particulières parce qu'elles impliquent des modes de consommation différents ne permettant pas toujours d'utiliser des outils classiques de prévention. Ainsi, il lui paraît très difficile de mesurer la dose d'alcool dans un cocktail lors de ces soirées. Comme le rappelle **Thierry Fillaut**, les jeunes ne boivent généralement pas dans des lieux encadrés, ils n'utilisent pas des verres standards et ils n'ont donc pas de référence leur permettant d'évaluer leur consommation en unités d'alcool.

Au sujet des soirées open bar, **Jean-Pierre Lacarrière** intervient pour insister sur le fait que les adhérents de la FFS ne sponsorisent plus de tels événements. Ces propos sont appuyés par **Daniel Hémar**d (de l'IREB) qui précise que l'alcool proposé dans les soirées étudiantes est désormais intégralement acheté.

Serge Karsenty revient sur la légitimité des différents acteurs en matière de prévention et appelle à une plus grande confiance dans le législateur car celui-ci confie l'établissement de normes à des experts travaillant sur la base de méthodes qui ont fait leurs preuves.

○ Conclusion de Jean-Pierre Lacarrière

Après s'être félicité pour la richesse des débats, Jean-Pierre Lacarrière retient le large consensus qui a émergé autour de l'idée que la distinction entre alcools est injustifiée.

Il rappelle la position de la Fédération Française des Spiritueux prônant la taxation de toutes les boissons alcoolisées selon une assiette unique : la teneur en alcool.

Il remarque la distinction entre usage et mésusage au profit d'une meilleure prévention ainsi que l'importance des approches tournées vers les conduites à risque et les conduites addictives. Il rappelle enfin que si les producteurs de spiritueux ne souhaitent évidemment pas se substituer aux professionnels de santé et aux autorités publiques en matière de prévention, ils revendiquent néanmoins la possibilité d'informer de manière simple et compréhensible leurs consommateurs.